



PROJET DE RÉDUCTION DES IMPACTS DES INFRASTRUCTURES SUR LES ÉCOSYSTÈMES CÔTIERS EN AFRIQUE DE L'OUEST (PRISE): OUTILS ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

REALISATION DE L'ETAT DES LIEUX SUR LES OUTILS DE PLANIFICATION ET DE GESTION DE L'ESPACE COTIER EN GUINEE

TERMES DE REFERENCE

1. Contexte de l'étude

L'espace côtier ouest-africain abrite plusieurs écosystèmes originaux (mangroves, herbiers marins, estuaires, etc.) et de nombreuses espèces de flore et de faune sauvages. Ces ressources soutiennent et procurent de nombreux services écologiques, généralement considérés comme biens communs car vitaux pour l'humanité. Cependant, l'espace côtier ouest-africain fait face à d'importantes mutations qui s'expriment notamment au travers du développement des infrastructures touristiques, urbaines, hydroagricoles, minières, pétrolières et de transport. Ce processus s'accompagne de dégradation des écosystèmes de l'espace côtier ouest-africain, particulièrement des sites de pontes des tortues marines, de la mangrove et de régression des surfaces d'herbiers marins, ainsi que de perte de biodiversité.

Face au développement de ces infrastructures, WIA est actuellement en œuvre un projet (PRISE, Projet de réduction de l'impact des infrastructures sur les écosystèmes côtiers en Afrique de l'Ouest). Financé par la Fondation MAVIA, ce projet a été élaboré avec le but de réduire les effets négatifs du développement des infrastructures sur les écosystèmes côtiers dans cinq pays de l'Afrique de l'Ouest (Sénégal, Guinée, Guinée-Bissau, Cabo Verde et Mauritanie). Les principaux produits attendus de ce projet incluent :

- Etat des lieux des outils de planification et de gestion de l'espace côtier dans les pays ciblés.
- Les EESS¹, les PDAL², les directives qui encadrent le développement des villes côtières et les normes environnementales pour l'implantation d'infrastructures élaborés ou actualisés dans au moins trois des pays ciblés (Cabo Verde, Mauritanie et Sénégal).
- Les SDAL³ harmonisé et intégré dans les plans nationaux de développement dans au moins trois des pays ciblés (Cabo Verde, Mauritanie et Sénégal).

2. Objectifs de la consultation

L'objectif principal de la consultation est de faire une mise à jour complète sur les outils de planification et de gestion des zones côtières en Guinée. Les objectifs spécifiques sont:

- A. Collecter, examiner et analyser tous les documents nécessaires pour bien comprendre le paysage de l'aménagement et de la gestion du littoral en Guinée.

¹ EESS : Études Environnementales Sociales Stratégiques.

² PDAL : Plan Directeur d'Aménagement du Littoral

³ SDAL : Schéma Directeur d'Aménagement du Littoral

- B. Faire une compilation des outils existants pour la planification et la gestion des zones côtières en Guinée et dans le site prioritaire / pilote (le Delta du Kapatchez)
- C. Faire un inventaire de toutes les institutions activement impliquées dans l'élaboration et la mise en œuvre des outils précités ;
- D. Identifier et mettre en évidence les outils efficaces et inefficaces actuellement utilisés ;
- E. Faire des recommandations pour le maintien de ceux qui correspondent aux meilleures pratiques environnementales mondiales ainsi que des moyens d'adaptation / amélioration pour faire correspondre les autres à la situation dans les sites prioritaires.

3. Etendue des travaux et résultat attendu

Le travail englobe un inventaire de tous les outils pertinents (existants et planifiés) pour la planification et la gestion des écosystèmes côtiers en Guinée. Il s'agira :

- Identifier et de définir de manière globale les défis liés à la mise en œuvre effective de ces outils dans la planification et la gestion des écosystèmes côtiers en Guinée;
- Déterminer l'exactitude et la validité des impacts des infrastructures côtières sur les écosystèmes rapportés à partir des éléments documentés et les comparer aux situations de terrain réelles et avérées (y compris les sites prioritaires du projet, à savoir le Delta du Kapatchez).

4. Taches, livrables et calendrier de la consultation

Taches	Livrables	Calendrier
Soumission du plan de travail	Un plan complet de travail	Le consultant soumettra son plan de travail au coordonnateur du projet PRISE dans les 5 jours qui suivent la signature du contrat.
Soumission du rapport provisoire	Un rapport provisoire	Doit être soumis à WIA pour révision dans les 20 jours qui suivent la signature du contrat
Soumission du rapport final	Un final	Document finalisé et approuvé à soumettre dans les 5 jours qui suivent la réception des commentaires sur le rapport provisoire

5. Durée de la consultation

15 jours de travail, entre le 01 septembre et le 30 septembre 2018.

6. Lieu de travail

Lieu d'habitation du consultant avec, si nécessaire, des déplacements sur les prioritaires du projet.

7. Qualifications

Les candidats potentiels pour cette consultation doivent avoir le profil suivant:

- A. Au moins niveau master dans la gestion de zone côtière, sciences environnementales ou dans tout autre domaine affilié.
- B. Une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans le domaine de l'évaluation de l'impact environnemental et/ou gestion de l'environnement aquatique
- C. Bonnes aptitudes dans la rédaction de rapports, dans l'analyse et dans la présentation ; puis être disposé(e) à travailler sous pression.
- D. Être bilingue (Français et Anglais) sera un avantage supplémentaire.

8. Soumission dossiers de candidature

Les candidats sont invités à adresser leur lettre de motivation et leur CV au bureau de Wetlands International Afrique (adresse email : wetlands@wetlands-africa.org et copier aceesay@wetlands-africa.org) au plus tard le 30 août 2018.